



## Association du hockey mineur du Kamouraska

### Inscription 2017 - 2018

Seuls les joueurs qui résident au Kamouraska peuvent s'inscrire au sein de l'Association du hockey mineur du Kamouraska.

#### Catégories et tarifications 2017 - 2018

Catégorie	Année de naissance	Age	Coût <sup>1</sup>
Initiation	2013 <sup>2</sup>	4 ans	290
Pré-novice	2011 et 2012	5 et 6 ans	290
Novice	2009 et 2010	7 et 8 ans	290
Atome	2007 et 2008	9 et 10 ans	425
Pee-Wee	2005 et 2006	11 et 12 ans	425
Bantam	2003 et 2004	13 et 14 ans	450
Midget	2000, 2001 et 2002	15, 16 et 17 ans	450
Junior	1996 <sup>3</sup> , 1997, 1998 et 1999	18, 19, 20 et 21 ans	500

Note 1 : Le coût de l'inscription inclut une paire de bas qui vous sera remise en début de saison ou lorsque l'équipe sera connue.

Note 2 : Les joueurs de 4 ans sont acceptés, mais devront faire 5 ans au niveau MAHG.

Note 3 : Un maximum de 4 joueurs nés en 1996 peut évoluer dans chacune des équipes de cette catégorie.

Inscription en ligne sur notre site internet : [www.ahmk.ca](http://www.ahmk.ca) (début août)

#### **Rabais 1<sup>e</sup> année d'inscription et rabais familial**

Un rabais de 100\$ est accordé au joueur qui s'inscrit pour la première fois au hockey mineur pour les catégories Initiation, Pré-novice et Novice. Le coût de l'inscription revient donc à 190\$ et vous avez la possibilité d'obtenir sur demande lors de l'inscription en ligne une carte à gratter pour récupérer 100\$. De plus, le joueur n'ayant jamais été inscrit dans une équipe de hockey mineur doit joindre une photocopie d'une justification d'âge (numéro d'assurance-maladie) ou une attestation de naissance.

Une réduction de 50\$ est accordée lors de l'inscription pour chacun des joueurs additionnels d'une même famille à condition que vous inscriviez tous les joueurs d'une même famille au même moment. Donc lors de l'inscription en ligne sur HCR (Registre Hockey Canada), une des premières étapes sera d'ajouter des participants (joueurs) à votre panier. Ensuite, il sera possible de faire le paiement pour l'ensemble des personnes inscrites.

## **Modalité de paiement**

**Carte de crédit** : L'inscription en ligne au HCR par carte de crédit vous permet de le faire en un seul versement au moment de l'inscription.

**Chèque** : Pour le paiement par chèque libellé au nom de « AHMK », vous pouvez payer en un, deux ou trois versements selon les dates suivantes :

1<sup>er</sup> versement : À la date d'inscription ou au plus tard le 15 septembre 2017 pour un montant minimum de **150\$ par joueur**.

2<sup>e</sup> versement : Chèque postdaté du 30 septembre 2017

3<sup>e</sup> versement : Chèque postdaté du 30 octobre 2017

Pour ceux qui choisissent en 3 versements, le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> versement doivent être égaux. À noter qu'un montant de 15\$ sera demandé pour tout chèque sans provision. Une fois la saison débutée, les frais d'annulation sont de 100\$ et aucun remboursement après le 31 octobre 2017.

Les chèques doivent être postés : AHMK, 600, 9<sup>e</sup> rue, La Pocatière, G0R 1Z0 ou apporter aux Services des Loisirs du Centre Bombardier pour La Pocatière et aux Services des Loisirs du centre Sportif pour St-Pascal. Bien inscrire à l'attention de Bertrand Thériault.

N.B. : L'inscription ne sera pas officielle tant que le premier chèque ne sera pas reçu par l'AHMK.

**Accès D : Nouveau cette année**, vous pourrez payer votre inscription par Accès D. Pour les intéressés, voici le numéro de transit nécessaire **2052"815 034"995"1**.

Pour ce choix, lors de l'inscription en ligne, vous sélectionnez « Autres » comme mode de paiement dans HCR au moment du paiement. Ensuite, vous allez sur Accès D et vous procédez au paiement.

Tout comme par le paiement par chèque, vous avez la possibilité de payer en un, deux ou trois versements.

1<sup>er</sup> versement : À la date d'inscription ou au plus tard le 15 septembre 2017 pour un montant minimum de **150\$ par joueur**.

2<sup>e</sup> versement : 30 septembre 2017

3<sup>e</sup> versement : 30 octobre 2017

Pour ceux qui choisissent en 3 versements, le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> versement doivent être égaux.

## **Inscription obligatoire**

Tous les joueurs, simple lettre, double lettre ou RSEQ, doivent obligatoire être inscrits en ligne avant le premier septembre car après cette date, les joueurs ne seront pas assurés.

**L'inscription de tous les joueurs de hockey mineur du Kamouraska passe par l'inscription en ligne du HCR.**

## **Information**

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec Bertrand Thériault à l'adresse courriel : [registraire@ahmk.ca](mailto:registraire@ahmk.ca)